

Réforme du chômage et des allocations d'insertion

Informations importantes

La réforme du chômage et des allocations d'insertion soulève de nombreuses questions. Nous comprenons vos préoccupations et souhaitons vous accompagner avec bienveillance dans cette période de transition.

Ce que vous devez savoir

Pour le moment, **le CPAS ne peut ni vous informer ni se prononcer sur vos droits futurs**, car cela nécessite une **analyse approfondie et individuelle** de chaque situation.

Quand pourrons-nous vous aider ?

Nous serons en mesure de vous accompagner **à partir du moment où vos droits actuels arriveront à échéance**, soit **janvier 2026** pour les premières personnes concernées.

Comment prendre rendez-vous ?

Si vous êtes en fin de droit, nous vous invitons à **nous contacter dès le 15 décembre 2025** au **064 / 43 20 20**

Lors de votre appel, **précisez que vous êtes en fin de droit d'allocations de chômage ou d'insertion**. Les rendez-vous seront fixés **à partir de janvier 2026**.

En attendant...

Nous vous recommandons de **poursuivre activement vos démarches de recherche d'emploi** :

- Candidatures spontanées
- Inscriptions en agences d'intérim
- Formations ou remises à niveau

Ces démarches seront **valorisées lors de votre inscription au CPAS**.

Merci de votre compréhension

Le CPAS reste à vos côtés pour vous soutenir avec respect, écoute et solidarité. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site communal pour les mises à jour.